

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 134

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 3 BIS AB

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« pour lesquelles »,

le mot :

« dont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.